

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'approfondir les notions de composition et de couleurs indispensables;
- d'acquérir la maîtrise de la création en fonction d'un thème précis;
- de tendre davantage vers une compréhension plus ample, plus universelle des sources d'inspiration (nature et imagination), selon ses progrès personnels en matière de culture générale.

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- Mettre en page des éléments simples, des formes structurées dans une composition équilibrée en respectant les éléments plastiques acquis.
- Etablir une harmonie colorée en rapport avec son sujet et justifier ses choix.
- Connaître et reconnaître les différentes techniques courantes, les mettre en pratique, avoir une notion au moins théorique des techniques anciennes.
- Connaître et appliquer la théorie des couleurs, des contrastes, des harmonies et de l'effet psychologique des couleurs.
- Connaître et mettre en pratique les principes de base de la composition et de l'organisation d'une espace à deux dimensions.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts Plastiques -
Recherches picturales-Initiation".

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

L'étudiant sera capable :

- d'acquérir un esprit d'expérimentation, d'analyse, de synthèse et de création;
- de stimuler la créativité et l'imaginaire par l'observation du monde formel;
- d'appliquer correctement la composition de l'image dans une démarche personnelle par l'utilisation :
 - . de points forts et de lignes de force de l'image,
 - . du cadre et des formats,
 - . du nombre d'or,
 - . de la profondeur et des lignes de fuites,
 - . de l'angle de vue;
- d'appliquer les notions d'espace et de mouvement;
- de réaliser un dessin en fonction d'un thème, d'une idée imposée par le professeur;
- d'exprimer des idées originales tout en respectant les lois d'équilibre;
- d'adapter son format en fonction de son sujet;
- si la technique n'est pas imposée, d'adapter celle-ci en fonction du sujet et/ou du format;
- de concrétiser éventuellement la troisième dimension;
- de faire preuve d'une bonne exploitation des couleurs;
- d'interpréter une image existante en modifiant son contexte habituel.

Les sujets peuvent être par exemple :

- des objets groupés, fleurs, paysages, fonds intégrés, lumière colorée et ombres;
- la tête : études de caractère (formes et couleurs), expressions particulières, fond actif, harmonie des tons, éclairages variés;
- le personnage entier, la position statique ou en mouvement;
- des modèles de type divers, nus et habillés;
- abstraits, littéraires, métaphysiques, sociologiques, culturels, ornementaux...

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'élève sera capable :

- d'utiliser les moyens conceptuels de base de la création plastique tant sur le plan de la composition, du dessin et de l'expression;
- de rechercher, sélectionner, classifier, adapter les informations adéquates au sujet traité;
- de formuler sa démarche, en faisant appel aux notions et aux termes technologiques et esthétiques;
- de recréer une image en fonction d'un thème choisi et en utilisant à bon escient une technique;
- de réaliser des expérimentations sur des thèmes et des techniques imposées;
- de présenter des solutions plastiques adaptées à des sujets personnels;
- de répondre à des exigences techniques; maîtrise de l'outil, soin...

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'expression,
- la personnalité,
- la créativité,
- l'imagination.

Annexe 6

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.